



PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE TRAVAUX

Article 1792-6 du Code Civil — Document à valeur juridique probante

Expertise en Urbanisme, Permis de Construire & Maîtrise d'Ouvrage — Adrien Carlier, Architecte

1. IDENTIFICATION DES PARTIES ET DU CHANTIER

MAÎTRE D'OUVRAGE (Client)

Nom, Prénom / Raison

Sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

ENTREPRISE / CONSTRUCTEUR

Raison Sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège :

.....

Représentée par (Nom, Qualité) :

.....

LOCALISATION DU CHANTIER

Désignation de l'opération :

.....

Adresse exacte du chantier :

.....

N° Permis de Construire / DP :

.....

MAÎTRISE D'ŒUVRE / ARCHITECTE

Cabinet /

Agence :

Téléphone / Contact :

2. DATE ET HEURE DE LA VISITE DE RÉCEPTION

La visite contradictoire de réception s'est déroulée le : / / 20..... à h

En présence de : ☐ Maître d'Ouvrage ☐ Représentant de l'Entreprise ☐ Architecte / Maître d'Œuvre

3. DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Après examen contradictoire des travaux exécutés par l'entreprise, le Maître d'Ouvrage prononce :

☐ OPTION A : Réception PRONONCÉE SANS RÉSERVES	Les travaux sont déclarés conformes aux règles de l'art, au marché et aux plans. La date de réception fixe le point de départ des garanties légales (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978).
☐ OPTION B : Réception PRONONCÉE AVEC RÉSERVES	La réception est prononcée sous réserve de l'exécution complète des reprises et levées de désordres/inachèvements consignés dans l'Annexe des Réserves ci-après.
☐ OPTION C : REFUS DE RÉCEPTION	Les travaux présentent des imperfections, inachèvements ou non-conformités majeurs rendant l'ouvrage impropre à sa destination. Une nouvelle visite contradictoire sera convoquée.

4. DÉLAIS DE LEVÉE DES RÉSERVES ET CONSIGNATION JURIDIQUE

Conformément à l'article 1792-6 du Code civil et à la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971, en cas de réception avec réserves :

DÉLAI LIMITE DE LEVÉE DES RÉSERVES L'entreprise s'engage formellement à exécuter l'ensemble des travaux de reprise décrits en annexe avant le : Date limite : / / 20.....	CONSIGNATION DU SOLDE DU MARCHÉ Montant retenu/consigné (dans la limite légale de 5% du marché TTC) : Montant : € TTC Établissement consignataire :
--	--

Avertissement juridique :

À défaut d'exécution dans le délai imparti, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse sous 15 jours, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire exécuter les travaux de reprise par une entreprise de son choix aux frais et risques de l'entreprise défaillante, par prélèvement sur la somme consignée.

5. ANNEXE EXHAUSTIVE DES RÉSERVES (LISTE NUMÉROTÉE)

Toute réserve non mentionnée au présent procès-verbal ne pourra être couverte au titre de la garantie de parfait achèvement s'agissant des désordres apparents.

N°	Localisation exacte (Pièce / Zone)	Description précise du désordre / inachèvement	Entreprise concernée	Date constatée de levée
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

6. MENTIONS ET SIGNATURES CONTRADICTOIRES

IMPORTANT : Chaque partie doit dater, apposer la mention manuscrite obligatoire « **Lu et approuvé** », signer ci-dessous et parapher le bas de chaque page du présent document.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

.....

.....

Date : / / 20.....

Signature :

L'ENTREPRISE / CONSTRUCTEUR

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

.....

.....

Date : / / 20.....

Signature et cachet :

Paraphes :

Maître d'Ouvrage : _____

Entreprise : _____

Architecte : _____